

# OMPI



N/CR/I/1.Rev.  
ORIGINAL: anglais  
DATE: 16 septembre  
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

# BIRPI

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA  
CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS  
ET DES SERVICES AUX FINS DE  
L'ENREGISTREMENT DES MARQUES (UNION DE NICE)**

**CONFÉRENCE DE REPRÉSENTANTS**

**Première Session ordinaire  
Genève, 21-29 septembre 1970**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

proposé par le Directeur des BIRPI

1. Election d'un Président provisoire  
Voir document AB/I/1.Rev., paragraphe 49.
2. Décision concernant l'établissement d'une Conférence de représentants de l'Union de Nice  
Voir document AB/I/1.Rev., Annexe C.
3. Adoption de l'ordre du jour  
Voir le présent document.
4. Adoption du règlement intérieur  
Voir le projet de résolution, paragraphe 8 (document AB/I/1.Rev., Annexe C) et document AB/I/2.
5. Election du Bureau  
Selon le règlement intérieur de la Conférence de représentants (document AB/I/2), il s'agit de l'élection d'un Président et de deux Vice-présidents.

6. Etablissement d'un rapport sur les dépenses prévisibles du Bureau international pour la période triennale 1971-1973 en ce qui concerne l'Union de Nice

Voir le projet de résolution, paragraphe 5 (document AB/I/1.Rev., Annexe C), et document AB/I/7.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec l'Assemblée générale de l'OMPI, la Conférence de l'OMPI, les Assemblées des Unions de Paris, de Berne et de Nice, et les Conférences de représentants des Unions de Paris et de Berne.

7. Modification du montant maximum annuel des dépenses du Bureau international en ce qui concerne l'Union de Nice et dans la mesure où de telles dépenses doivent être supportées par les pays membres de la Conférence de représentants réunie en qualité de Conférence de plénipotentiaires

Voir Arrangement de Nice (1957), article 5.3); le projet de résolution, paragraphe 6 (document AB/I/1.Rev. Annexe C); et document AB/I/10.

8. Admission des observateurs

Voir le projet de règlement intérieur de la Conférence de représentants (document AB/I/2) et document AB/I/14.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec les dix autres organes.

9. Adoption du rapport de la session.

/Fin du document\_7